POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Accueil des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires

Rentrée 2020

ACADÉMIE
DE REIMS

Liberté
Égalité
Fraternité

www.ac-reims.fr

ACADÉMIE DE REIMS :

SITUATION DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS DU 2ND DEGRÉ EN 2019

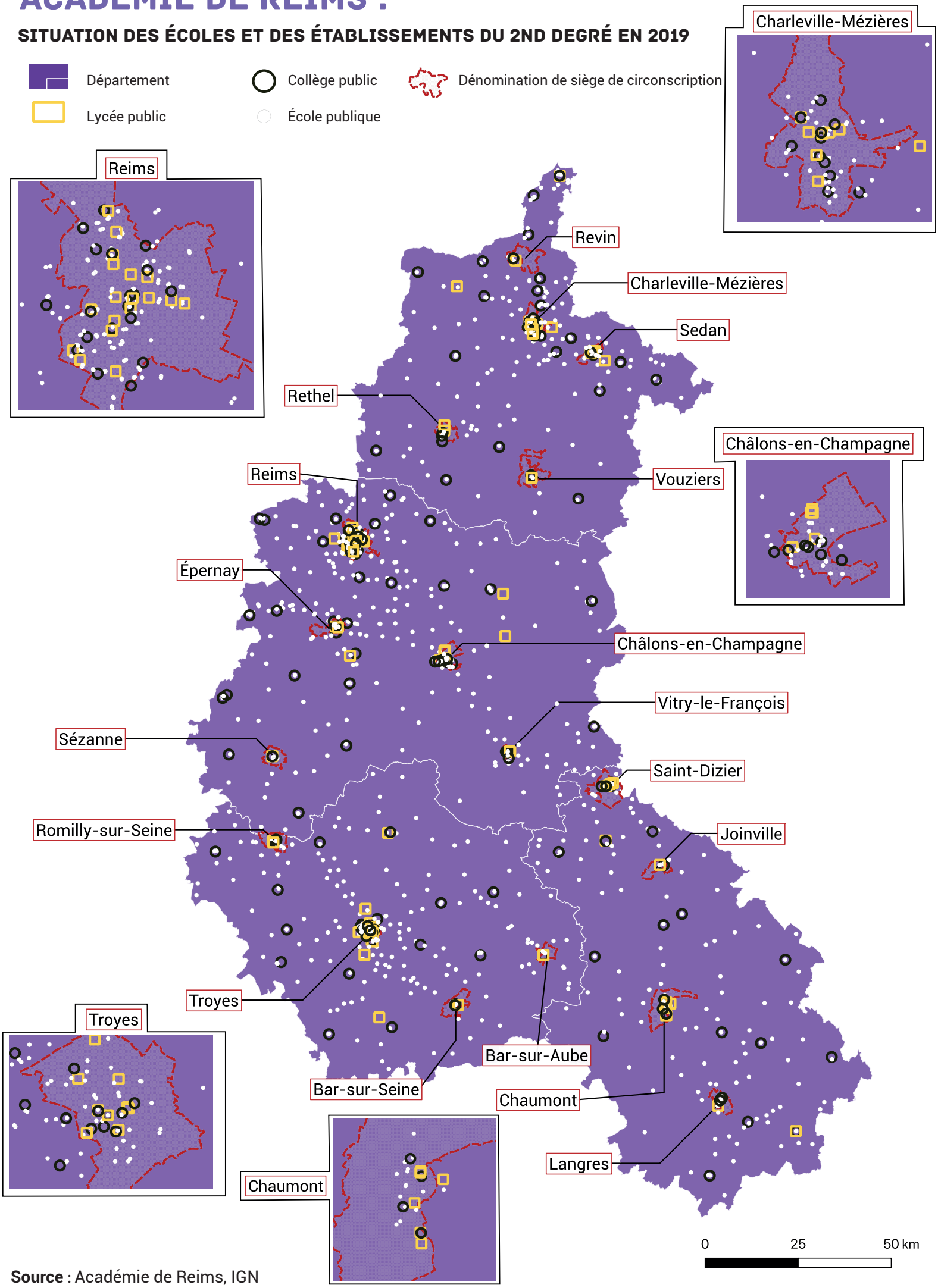

Source : Académie de Reims, IGN

SOMMAIRE

L'édito de la rectrice 5

L'académie où je vais enseigner et me former 6

L'académie de Reims 6
L'École de la confiance 8
Le pilotage pédagogique 8
Le climat scolaire 10
L'action éducative 12

Mes outils et mes ressources de professeur stagiaire ou de CPE 14

Mon dossier administratif 14
Mes outils numériques 16
Ma formation 18
Mes contacts 22
Mes notes 26

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE REIMS

L'édito de la rectrice

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre réussite aux concours de recrutement de l'Éducation nationale qui vous ouvre les portes d'une belle et grande Institution : l'École de la République.

Cette année, comme fonctionnaire stagiaire, constitue le début de votre parcours professionnel au sein de l'Éducation nationale. C'est une étape importante qui vous permettra d'articuler les connaissances et concepts généraux acquis tout au long de votre précédent cursus à la pratique autonome de votre métier.

De nombreux personnels, les acteurs de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ), les chefs d'établissement, les inspecteurs, les formateurs, les tuteurs auront à cœur de vous accompagner dans vos premiers pas sur le chemin de la réussite. Vous bénéficierez d'un tutorat et de modules de formation disciplinaires et transversaux, essentiels à l'accomplissement de vos missions dans le contexte des grandes transformations de l'École, pour toujours plus de justice sociale, d'innovation et d'élévation du niveau général de ses élèves.

La rentrée scolaire est un moment d'émotion, pour les élèves et leur famille, et pour tous les acteurs de l'École. Il est donc naturel que vous vous posiez de nombreuses questions qui touchent à votre installation, aux modalités de formation dont vous allez bénéficier et bien entendu, à l'exercice de votre métier. Cette rentrée est particulière du fait de la crise sanitaire qui nous a tous frappés. Vous devrez sans doute poursuivre l'application des gestes barrières et veiller à ce que qu'ils soient respectés par tous.Il vous faudra, peut-être, adapter votre enseignement.

L'ensemble des services académiques et des corps d'inspection est à vos côtés pour vous aider et se mobilise dès à présent pour répondre à vos besoins, vous proposer des outils fonctionnels, et assurer avec vous une communication régulière, sereine et constructive, dans le souci de vous offrir les meilleures conditions de réussite.

Le dessein de ce livret d'accueil est de vous permettre de prendre vos marques dans l'établissement ou l'école où vous exercerez et de vous familiariser plus largement avec votre nouvel environnement professionnel.

Aussi trouverez-vous dans ce document, que j'ai voulu simple et facile d'utilisation, des informations concrètes ainsi que des conseils qui vous seront utiles tout au long de votre première année d'exercice. Vous découvrirez comment :

- le parcours personnalisé de l'élève se construit en équipe,
- le pilotage pédagogique s'appuie sur la bienveillance et l'exigence,
- l'environnement numérique sert autant les professionnels que les élèves,
- le climat scolaire serein et l'action éducative assurent les bonnes conditions d'un accomplissement personnel et citoyen.

Je vous souhaite pleine réussite dans votre noble mission et une heureuse carrière à venir.

Agnès Walch Mension-Rigau
Rectrice de l'académie de Reims

L'académie où je vais enseigner et me former

L'académie de Reims

Population scolaire à la rentrée 2019-2020

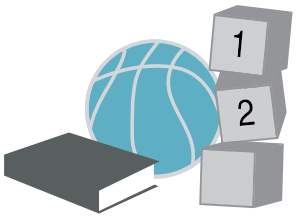

124 113 élèves dans le 1er degré dont **9,6 %** dans le privé sous contrat

113 569 élèves dans le 2nd degré dont **18 %** dans le privé sous contrat

> en savoir plus

Écoles et établissements à la rentrée 2019-2020

1 083 écoles dont **52** privées sous contrat

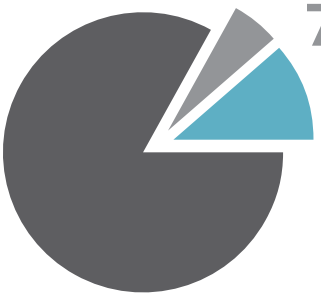

75 lycées dont **21** privés sous contrat *

160 collèges dont **30** privés sous contrat

30 réseaux d'éducation prioritaire (REP)

***75 lycées dont 21 privés sous contrat :**

- **31** lycées "général et technologique" dont **10** dans le privé sous contrat
- **20** lycées "polyvalent" dont **4** dans le privé sous contrat
- **24** lycées "professionnel" dont **7** dans le privé sous contrat

> en savoir plus

Indicateurs socio-économiques de l'académie

L'académie se caractérise par des ruralités aux contextes différents dont certaines sont dans une grande pauvreté (Références INSEE-2015).

France / Départements	Taux de chômage 2019	Taux de pauvreté 2016	Revenu médian 2016	Variation de population par an de 2011 à 2019 en %	Part des non ou peu diplômés en % 2016
France métropole	8,1	14,7	20 809	+ 0,4	29,5
08	9,9	19,4	18 772	- 0,7	36,7
10	10,2	16,2	19 614	+ 0,2	36,2
51	7,5	14,4	20 780	+ 0,01	31,5
52	6,9	15,6	19 343	- 0,6	36,4

Source INSEE indicateurs 2019

Personnels

24 160 personnels de l'académie de Reims

17 931 personnels enseignants dont **12,33 %** dans le privé sous contrat

> en savoir plus

Réussite aux examens

Examen	Académie de Reims	France
Diplôme national du brevet	86,6 %	86,5 %
Baccalauréat général	89,4 %	91,1 %
Baccalauréat technologique	86,1 %	87,9 %
Baccalauréat professionnel	80,5 %	82,4 %

Malgré des indicateurs qui semblent être défavorables à la réussite de tous les élèves, la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative de l'académie de Reims permet d'obtenir des résultats en termes de réussite aux examens, globalement au-dessus de la moyenne nationale.

> en savoir plus

L'Inspé en chiffres

1 331 étudiants

450 personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires formés

12 parcours

4 mentions de Master MEEF

4 Diplômes Universitaires pour répondre à tous les besoins de formation.

1 licence 3 parcours

L'Inspé (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) est une composante de l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

5 centres de Formation Inspé à Reims, Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne, Troyes et Chaumont.

Pour le second degré, les cours peuvent également avoir lieu dans l'une des **4** UFR co-porteuses de Master MEEF (SEN, STAPS, ALSH, SESG)*

L'Inspé est l'une des **15** composantes de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)

*UFR Sciences Exactes et Naturelles, UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, UFR Lettres et Sciences Humaines et UFR Sciences Économiques Sociales et de Gestion

L'École de la confiance

+ DE JUSTICE SOCIALE

INSTRUCTION OBLIGATOIRE À 3 ANS
Socialisation et maîtrise du langage

Obligation de formation de 16 à 18 ans

PRÉ-RECRUTEMENT DES PROFESSEURS
Accès plus large et plus progressif à la profession

Simplification de l'obtention des bourses au lycée

+ D'ÉQUITÉ ET D'INNOVATION TERRITORIALE

Ouverture d'établissements publics locaux d'enseignement international

RENFORCEMENT DE L'ACCUEIL DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP
+ d'accompagnants (recrutés en CDD) insérés dans les PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé) dans chaque département

Création d'un rectorat à Mayotte

ÉLEVER LE NIVEAU GÉNÉRAL

+ grande liberté d'expérimentation pédagogique

CRÉATION DU CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE

RENFORCEMENT DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PROFESSEURS

Scolarité sans harcèlement pour un climat scolaire plus serein

Accompagnement des élèves instruits dans la famille

Le pilotage pédagogique

Le pilotage pédagogique, de la responsabilité partagée des personnels d'encadrement (en particulier des inspecteurs et des chefs d'établissement), se décline par des actions opérationnalisées en fonction des spécificités du territoire concerné (département, bassin d'éducation et de formation, réseau territorial, réseau d'éducation prioritaire, établissement, école, etc.) et de ses projets (projets d'établissements, événements particuliers, etc.).

Les leviers du pilotage pédagogique sont :

- Le management des équipes et des personnels, le pilotage des instances
- L'animation pédagogique sous la responsabilité des corps d'inspection
- La formation des personnels, initiale, continuée et continue
- Les projets à caractère pédagogique (projet académique, projet d'établissement, projet d'école)
- Les outils et ressources mis à disposition, la diffusion des pratiques consensuellement efficientes
- Les exigences des examens
- Le cadre réglementaire

Des ressources à destination des personnels sont disponibles sur le site Eduscol où figurent de nombreux dossiers de fond.

Le portail pédagogique académique propose différentes ressources illustrant les orientations académiques arrêtées par la rectrice (en libre accès ou en accès authentifié).

Canopé met également à disposition des personnels enseignants et d'éducation des documents pédagogiques.

Le numérique éducatif

Intégrer le numérique dans les pratiques pédagogiques est un enjeu essentiel de progrès, d'innovation, d'inclusion et de lutte contre les déterminismes sociaux. Cette ambition passe par le développement des compétences qui permettent de transformer les gestes professionnels en classe et d'assurer un suivi de qualité en dehors du temps scolaire. Il s'agit d'exploiter la puissance du numérique avec discernement pour mieux différencier les apprentissages, faire collaborer les élèves, les rendre actifs et créatifs et conserver un lien qui prolonge le face à face pédagogique pendant les phases de travail à la maison. Le numérique constitue ainsi une réponse naturelle pour lutter contre le décrochage scolaire en contribuant à faciliter le retour en classe et peut constituer la clé de voute de dispositifs tels que devoirs faits.

Cependant, cet enjeu est actuellement profondément interrogé par la crise du Covid-19 qui a mis en évidence la nécessité pour chaque agent de maitriser les démarches, méthodes et outils à mobiliser pour assurer la continuité pédagogique. Ainsi, il est nécessaire de permettre à chaque enseignant de déployer une ingénierie pédagogique hybride adaptée aux périodes de crises engageant les élèves dans une alternance de phases de travail en mode connecté synchrone ou asynchrone et des phases de travail en mode déconnecté. Les outils mobilisés pour l'hybridation sont ceux existants dans les espaces numériques de travail (ENT) (messagerie, cahier de texte, groupes de travail, distribution / récupération de travaux, Moodle, etc.) complétés par des dispositifs de classes virtuelles.

Le numérique oblige à repenser la forme scolaire. Espace et temps ne se limitent plus à l'établissement scolaire et à son emploi du temps comme la crise du Covid-19 nous l'a rappelé. Le développement de la mobilité qui va de pair avec le déploiement des réseaux, l'introduction massive de terminaux mobiles dans les écoles, l'accès en tout lieu et à tout moment aux ressources numériques oblige à repenser les espaces scolaires réels et virtuels. Le numérique, c'est également la nécessité de développer les compétences des élèves avec l'entrée en vigueur de la certification PIX qui contribue à la formation de citoyens éclairés.

La réussite d'une scolarité nécessite des enseignements de qualité et un parcours scolaire cohérent, enrichi par les plus-values du numérique éducatif.

Le climat scolaire

L'amélioration du climat scolaire dans les écoles et les établissements scolaires est un enjeu majeur pour favoriser le bien-être des élèves et des adultes, améliorer les résultats scolaires, diminuer les problèmes de violence, de harcèlement, de discipline et de décrochage scolaire.

Le climat scolaire est la combinaison entre :

- **Le climat relationnel** qui concerne les relations entre les élèves, entre les enseignants, mais aussi entre les élèves et les enseignants et entre les enseignants et la direction.
- **Le climat éducatif** qui implique que l'École soit perçue comme un véritable lieu d'éducation.
- **Le climat de sécurité** qui renvoie à l'ordre et à la tranquillité du milieu, conditions essentielles à la concentration qu'exigent les tâches scolaires.
- **Le climat de justice** dans la perception d'adultes justes et équitables, qui légitime leur autorité tant sur plan éducatif que disciplinaire et en retour, facilite l'encadrement des jeunes.
- **Le climat d'appartenance** qui transcende les autres facettes du climat scolaire et garantit le respect de l'institution, des gens qui y vivent et facilite l'adhésion aux normes qui y sont établies.

"Un climat scolaire favorable pour et par les apprentissages" : une action déterminante de l'enseignant au sein d'un collectif

Dans la classe j'installe un climat scolaire favorable

Un lien à double sens s'opère :
- un bon climat scolaire favorise et facilite les apprentissages et l'enseignement
- des enseignements et des apprentissages de qualité améliorent le climat scolaire

Pour un enseignant en début de carrière, la qualité de cette relation pédagogique et éducative est une priorité à installer, en intégrant progressivement les interactions avec l'ensemble des facteurs du climat scolaire.

La maîtrise de cette compétence professionnelle sera facilitée et sécurisée si elle s'inscrit dans l'action collective, en collaboration avec les autres personnels mais aussi avec les parents d'élèves et les partenaires extérieurs.

Agir contre toutes les formes de discrimination : notre académie s'engage !

La lutte contre le racisme et l'homophobie fait partie des valeurs et des lois de la République que l'Éducation Nationale transmet aux élèves.
L'académie soutient et accompagne les actions visant à prévenir et à lutter contre toute attitude d'hostilité répétée voire systématique à l'égard d'une catégorie déterminée de personnes.
Le harcèlement scolaire fait l'objet d'une attention toute particulière.

Le harcèlement en milieu scolaire,

L'article 5 de la loi pour une École de la confiance a inscrit le droit à une scolarité sans harcèlement dans le code de l'éducation (article L. 111 2).

Le harcèlement en milieu scolaire, moins visible que les violences paroxystiques, comme les bagarres, les atteintes aux personnes ou bien les intrusions, dégrade, de manière insidieuse et durable, le climat scolaire au sein des écoles et des établissements.

Ses conséquences à court, moyen et long termes peuvent être graves tant pour les victimes que pour les auteurs.

Le harcèlement en milieu scolaire se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique.

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et la stigmatisation de certaines caractéristiques. Il revêt des aspects divers en fonction de l'âge et du sexe. Les risques de harcèlement sont plus grands à la fin de l'école primaire et au collège.

Pour répondre aux situations de harcèlement, le ministère de l'Éducation nationale propose un site permettant de retrouver l'ensemble des outils utiles aux professionnels, afin qu'ils puissent mettre en place des actions préventives contre le harcèlement. Ensemble des textes et outils pratiques pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire sur le site Non au harcèlement
https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/

L'action éducative

La Nation fixe comme mission première à l'École de faire partager aux élèves les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, égalité entre les hommes et les femmes, mixité, refus de toutes les discriminations.

En continuité et en complémentarité avec l'action pédagogique conduite dans les enseignements, les actions éducatives valorisent les initiatives collectives ou individuelles, encouragent les approches transversales et contribuent à développer les partenariats.

L'article L111.1 du code de l'Éducation précise que l'École, en plus d'être un lieu d'enseignement, est également un lieu de partage des valeurs de la société, d'éducation à la vie collective.

L'action éducative se traduit par un projet partagé par l'ensemble de la communauté éducative (direction, enseignants, parents, élèves, etc.), établi en fonction des spécificités locales et décliné dans les axes suivants.

- **Une école qui agit pour la réussite de tous**
- **Une école apaisée qui offre un climat scolaire favorable pour le bien être des élèves et des adultes**
- **Une école ouverte vers l'extérieur**
  Cette ouverture s'illustre notamment par la mobilité internationale, les partenariats avec des associations et la réserve citoyenne de l'Éducation nationale.
- **Une école qui tient compte des besoins éducatifs particuliers et qui s'adapte à la diversité des élèves**

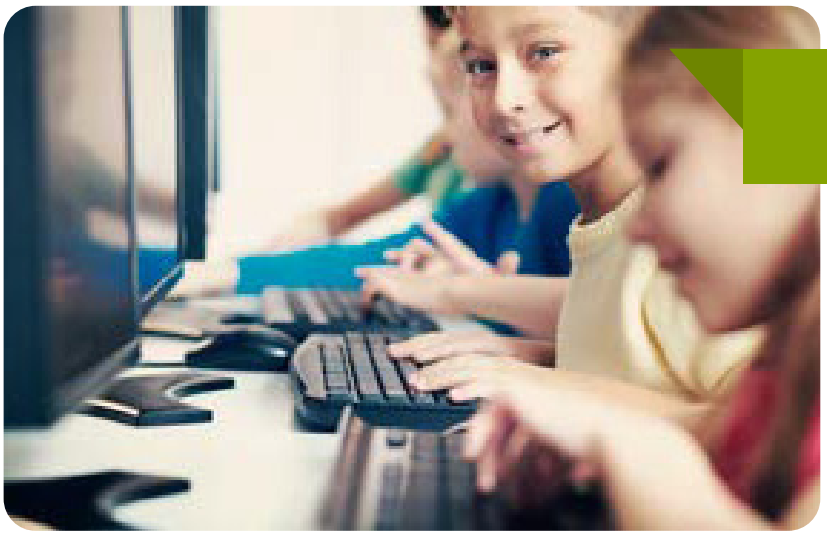

FOLIOS

L'outil numérique de suivi FOLIOS permet à chaque élève de garder trace des projets et actions dans lesquels il s'est engagé.

Parcours citoyen

De l'école au lycée, le parcours citoyen permet d'aborder et structurer les grands champs de l'éducation à la citoyenneté. Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique et l'éducation aux médias et à l'information, il vise à la construction progressive, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

Parcours Avenir

Le parcours Avenir s'adresse à tous les élèves de la 6e à la terminale. Son objectif est de permettre aux élèves de mieux comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, pour pouvoir se projeter dans l'avenir et de faire des choix d'orientation scolaire et professionnelle raisonnés et éclairés tout au long de leur vie.

Une école qui offre aux élèves un parcours éducatif

La conduite de l'action éducative se concrétise pour les élèves tout particulièrement par la construction pendant leur scolarité de

4 parcours éducatifs

Parcours éducatif de santé

Le parcours éducatif de santé s'adresse à tous les élèves de la maternelle à la terminale.
Ce parcours a pour objectif de permettre à chaque élève de prendre en charge sa propre santé de façon autonome et responsable.

Il s'organise autour de trois axes :

- un axe d'éducation à la santé qui définit les compétences à acquérir à chaque niveau de la scolarité (en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture) ;
- un axe de prévention centré sur les problématiques de santé prioritaires ;
- un axe de protection de la santé qui vise à offrir aux élèves des conditions favorables à leur scolarité et leur bien-être (accès et offres de soins, accompagnement social et psychologique, environnement, etc.)

Parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique conjugue et met en cohérence l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans le cadre des enseignements et des actions éducatives artistiques et culturelles.

> en savoir plus sur l'éducation artistique et culturelle dans l'académie

Mes outils et mes ressources de professeur stagiaire ou de CPE

Mon dossier administratif

Ma prise en charge administrative et financière

Votre attention est attirée sur l'importance de transmettre dès que possible, et **impérativement pour le 17 août 2020**, au service ressources humaines (RH) de votre département (premier degré) ou du rectorat (second degré) tous les documents nécessaires à votre prise en charge administrative et financière.
Si votre dossier n'est pas transmis complet à la date du **17 août**, le versement du traitement en septembre ne pourra pas être assuré.

Le contrôle de mon aptitude physique

Le contrôle d'aptitude physique est obligatoire pour l'admission aux emplois publics. Cela conditionne donc votre nomination en tant que fonctionnaire stagiaire. La fiche de contrôle d'aptitude doit être remplie par un médecin agréé et transmise au service RH de votre département (premier degré) ou du rectorat (second degré) pour le **4 septembre 2020**, dernier délai.
Il convient aussi de demander au médecin agréé de remplir la fiche de règlement des honoraires médicaux.

Mon dossier de classement

Si vous pouvez faire valoir des services antérieurs effectués en qualité de fonctionnaire ou d'agent non titulaire, afin d'être classé à un échelon supérieur, vous devez solliciter l'étude de votre situation en complétant le dossier de classement. Ce dossier est à remettre à votre chef d'établissement pour **le 30 septembre 2020**.

> toutes les infos et tous les documents sur www.ac-reims.fr/stagiaires

L'action sociale

- L'aide à l'installation des personnels de l'Etat (AIP) : accès au logement locatif, 500 € pour une première affectation ou 900 € si vous exercez en quartier prioritaire de la politique de la ville (sous conditions de ressources). www.aip-fonctionpublique.fr
- L'aide à l'installation et à l'équipement (CIV- AIE) : de 350 € à 480 € pour les frais d'équipement, non cumulable avec la prestation précédente, pas de conditions de ressources. dafl2@ac-reims.fr
- La garde de vos enfants de 0 à 6 ans - CESU : prestation délivrée sous forme de chèques emploi-service, participation de l'Etat de 200 € à 700 € par an et de 265 € à 840 € pour les familles monoparentales (en fonction des ressources et de la situation familiale). www.cesu-fonctionpublique.fr
- Prestation complémentaire de l'académie de Reims pour la garde d'enfant de 0 à 3 ans : si vous êtes bénéficiaire du CESU au taux maximum. > formulaire de demande
- Découvrez les 22 prestations d'action sociale dont peuvent bénéficier les agents de l'Éducation nationale dans le domaine de la restauration , du logement, de l'enfance et des loisirs.

> en savoir plus sur le service social des personnels

Mon affiliation à la sécurité sociale

La MGEN gère le régime obligatoire de la Sécurité sociale des fonctionnaires d'État. Fonctionnaire stagiaire à la rentrée, vous devez donc vous affilier sans tarder auprès du Centre de Sécurité sociale MGEN (centre 506) du département de votre lieu de travail, afin que la prise en charge Sécurité sociale de vos frais de santé soit effective. Pour faciliter vos démarches, prenez dès à présent rendez-vous auprès de votre conseiller MGEN.

Pour prendre RDV, contactez MGEN au 3676 (service gratuit + prix de l'appel) ou cliquez sur le lien ci-après : Sécurité sociale MGEN

L'aide aux transports pour les déplacements domicile-travail

Il s'agit d'une prise en charge partielle du coût des titres d'abonnement (moyens de transports publics de voyageurs y compris les services publics de location de vélos) correspondant aux déplacements domicile-travail.
La prise en charge est fixée à 50 % du prix de l'abonnement utilisé sur la base des tarifs de 2e classe, dans la limite d'un tarif d'abonnement mensuel de 86,16 euros.
> en savoir plus sur cette aide aux transports

La prise en charge des frais dans le cadre d'une mission

La mission est prise en compte sur présentation d'une convocation :

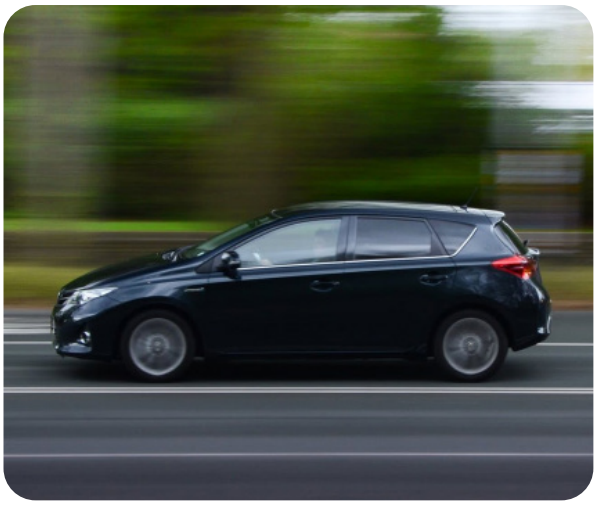

- remboursement forfaitaire des repas de l'agent qui se trouve en mission pendant la totalité de la période comprise entre 11h et 14h | taux plein fixé à 17,50 €
- remboursement des frais d'hébergement de l'agent qui se trouve en mission pendant la totalité de la période comprise entre 0h et 5h, pour la chambre, le petit déjeuner et la taxe de séjour | taux fixé à 70 € en province, 90 € en province dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les communes de la métropole du grand Paris, 110 € à Paris (Quel que soit le lieu d'hébergement, l'indemnité est fixée à 120 € pour les travailleurs handicapés en situation de mobilité réduite).
- remboursement des titres de transport soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux, soit sur la base d'indemnités kilométriques sur autorisation d'utiliser le véhicule personnel

L'indemnité forfaitaire de formation (IFF) pour les stagiaires remplissant les conditions

L'indemnité forfaitaire de formation est allouée aux personnels enseignants et d'éducation stagiaires, dans le cadre de leur période de formation à l'Inspé. Elle est exclusive du remboursement des frais de déplacement.

Pour pouvoir en bénéficier, vous devez remplir les conditions cumulatives suivantes :

- accomplissement de votre période de mise en situation professionnelle en établissement à raison d'un demi-service
- la commune de votre lieu de formation au sein de l'enseignement supérieur doit être distincte de votre établissement d'affectation et de la commune de votre résidence familiale. Constituent une seule et même commune toute commune et les communes limitrophes desservies par des moyens de transports publics de voyageurs
- taux annuel : **1 000 euros** (versement mensuel sur 10 mois)
- aucune demande n'est à formuler, l'indemnité vous est directement attribuée par les services gestionnaires, si vous remplissez les conditions
- possibilité d'y renoncer en faisant la demande auprès du service ressources humaines de votre département (premier degré) ou du rectorat (second degré), pour bénéficier d'une indemnisation selon les règles applicables aux missions si vous jugez ce dispositif plus favorable. Ce choix est définitif.

Mes outils numériques

En tant qu'agent de l'académie en formation, vous disposez d'un environnement numérique professionnel et universitaire :

Pour vous connecter à ce système d'information, utilisez :

- votre identifiant (en général, initiale du prénom suivi du nom de famille)
  exemple : Brigitte Dupont s'écrira bdupont
- votre mot de passe à personnaliser (NUMEN initialement)

L'intranet académique

intranet de l'académie de Reims

> https://intra.ac-reims.fr

L'intranet académique est réservé aux personnels de l'académie de Reims. Conçu pour vous permettre de gagner du temps dans vos recherches d'informations ainsi que dans l'accomplissement des procédures.

Le menu de l'intranet (fonctionnement, vie de l'agent, vie de l'élève) vous permet d'accéder aux informations nécessaires à l'accomplissement de vos missions.

Pour bénéficier d'une assistance, déclarer un incident logiciel, l'académie s'est dotée d'un centre de service. Nommé RUBIS, il vise à l'amélioration du traitement des dossiers en simplifiant leur prise en charge et le suivi.

Le webmail académique

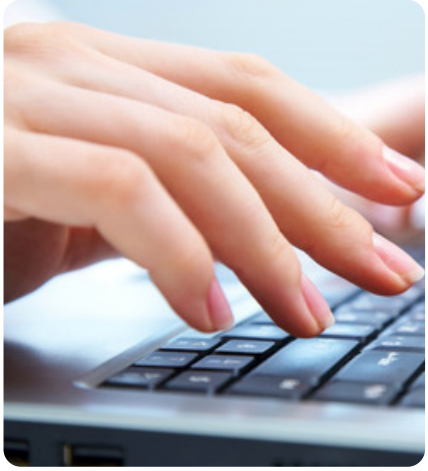

> https://webmail.ac-reims.fr

La messagerie professionnelle est la seule que vous devez utiliser dans vos échanges avec les services académiques.

Votre mot de passe est créé automatiquement lorsque votre adresse email est générée, pour plus de sécurité, merci de le modifier lors de votre première connexion.

Vous avez également la possibilité de configurer vos appareils informatiques pour recevoir vos courriels sur ordinateur, tablette ou téléphone.

> Pour plus d'informations, consultez les tutoriels spécifiques.

> Les règles d'usages du système d'information sont consultables sur l'intranet.

Le bureau virtuel de l'Inspé, une plateforme à votre disposition

> ebureau.univ-reims.fr

Le Bureau Virtuel de l'URCA de l'université est un espace d'informations accessible à tous les étudiants inscrits à l'Inspé. Il comprend : votre messagerie électronique @etudiant.univ-reims.fr, un espace « mes cours » qui permet l'accès aux ressources déposées par vos formateurs (cours en ligne, emplois du temps, ...) le programme et les modalités de contrôle de connaissances de votre formation, vos informations de scolarité ainsi que votre CBI (le carnet de bord informatisé est un espace de dépôt de travaux et constitue votre portfolio numérique).

Cette plateforme sera uniquement accessible une fois votre inscription administrative terminée. Dans cette attente, l'Inspé vous met à disposition une page d'informations temporaire :
> www.univ-reims.fr/inspe-rentree

Vous devez finaliser votre inscription administrative à l'Inspé pour avoir accès à l'ensemble des applicatifs universitaires (compte wifi, Bureau Virtuel, adresse de messagerie) et documents nécessaires à la formation (programmes de l'année de formation, emplois du temps de tronc commun, etc.).

éduscol POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE
Informer et accompagner les professionnels de l'éducation

académie Reims RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST | pedagogie.ac-reims.fr

RESEAU.CANOPE.FR CANOPÉ
LE RÉSEAU DE CRÉATION ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES

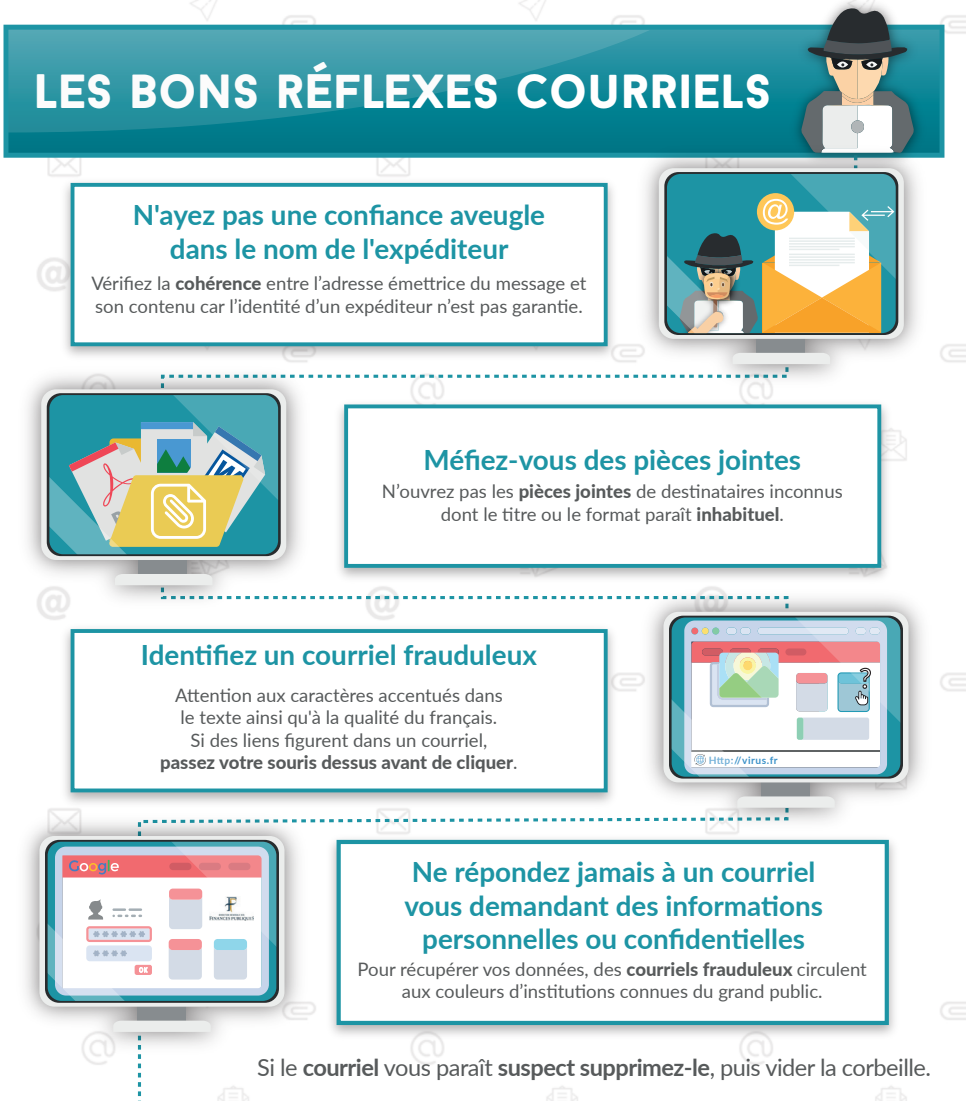

Ma formation

En tant que fonctionnaire stagiaire, votre année se déroule en alternance dans un établissement ou une école et en formation à l'Inspé.

D'une manière générale, la formation à l'Inspé intègre un tronc commun permettant de créer une culture partagée par tous les futurs personnels enseignants et d'éducation (CPIS : connaissances des publics et des institutions scolaires), des enseignements disciplinaires et didactiques, une formation à l'usage pédagogique des outils et ressources numériques, etc.

Elle prend appui sur le référentiel de compétences professionnelles* et sur des savoirs issus de la recherche. Votre formation est assurée par des équipes pluricatégorielles (universitaires, personnels de l'Éducation nationale, etc.).

Selon votre situation, votre parcours de formation s'inscrit au sein du master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) ou d'un parcours de formation adapté en diplome universitaire.

Fonctionnaire stagiaire titulaire d'un master 1 (en cours de cursus master 2 MEEF)

Vous êtes inscrit en master 2 MEEF à l'Inspé de l'académie de Reims.

Selon les disciplines d'enseignement et sous réserve de l'ouverture des groupes, vous suivez les enseignements dans l'un des parcours suivants :

Master 2 MEEF - mention 1er degré (1D)
- parcours professorat des écoles

Master 2 MEEF - mention Encadrement Éducatif (EE)
- parcours conseiller(e) principal(e) d'éducation

Master 2 MEEF - mention 2nd degré (2D)

- **Parcours Sciences**
  - option SVT
  - option Mathématiques
  - option Physique-Chimie
  - option PLP Maths-Sciences
- **Parcours Économie-gestion sciences sociales**
  - option éco - gestion – marketing vente (PLP et CAPET)
- **Parcours Lettres, littérature et civilisation étrangères**
  - option Lettres
  - option Anglais
  - option Espagnol
  - option PLP Lettres-Histoire
  - option PLP Anglais-Lettres
- **Parcours Histoire-Géographie**
- **Parcours Documentation**
- **Parcours STAPS**

Vous bénéficiez d'un accompagnement par un tuteur de l'Éducation nationale et par un tuteur de l'Inspé ainsi que du dispositif ECR qui vous permet de prendre part à un « espace collectif réflexif » sur vos pratiques professionnelles en lien avec d'autres étudiants professeurs stagiaires et tuteurs de l'Éducation nationale et Inspé.

* Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Vous êtes titulaire d'un master non MEEF ou dispensé de diplôme

Votre parcours de formation adapté est prescrit par la commission académique*. Votre inscription administrative à l'Inspé se fait dans le cadre d'un diplôme universitaire (DU). Selon votre cursus, vous relevez de l'une des situations suivantes :

1. Inscription en DU enseignement pour les fonctionnaires stagiaires dont la discipline est enseignée à l'Inspé de l'académie de Reims

Vous suivez les enseignements de tronc commun avec les master 2 MEEF : connaissance des publics et des institutions scolaires, langues.
Les enseignements disciplinaires et didactiques prescrits par la commission académique sont mutualisés avec les master 2 MEEF en fonction de votre concours.

2. Inscription en DU Tronc Commun (DU TC) pour les fonctionnaires stagiaires dont la discipline n'est pas enseignée à l'Inspé de l'académie de Reims

Vous suivez les enseignements de tronc commun avec les master 2 MEEF : connaissance des publics et des institutions scolaires, langues, numérique. La didactique est assurée par les services académiques.

3. Inscription en DU sections professionnelles et des métiers (DU SPSM) pour les fonctionnaires stagiaires en sections professionnelles et des métiers

Vous avez obtenu un CAPLP dans les sections professionnelles et des métiers (ex : arts du bois, bâtiment, maroquinerie, fleuriste, routier, etc.). Vous suivez les enseignements de tronc commun avec les master 2 MEEF : connaissance des publics et des institutions scolaires, langues et numérique. La formation didactique est assurée par les services académiques.

Dans ces trois cas vous bénéficiez d'un accompagnement par un tuteur de l'Éducation nationale.

Vous êtes titulaire d'un master MEEF (postérieur à 2014)

Inscription en DU PEDA

Votre parcours de formation adapté est prescrit par la commission académique*. Votre inscription administrative à l'Inspé se fait dans le cadre d'un diplôme universitaire (DU).

Vous suivez une formation à l'Inspé lors de votre année de stage au sein du diplôme universitaire « Pratiques d'Enseignement et Didactiques, Approfondissement (PEDA) ». Votre formation comporte un tronc commun autour des « grands enjeux de l'école », un module d'analyse didactique et disciplinaire et l'élaboration d'un projet collectif ancré sur une question professionnelle en lien avec votre lieu de stage.

Vous bénéficiez d'un accompagnement par un tuteur de l'Éducation nationale.

*Vous n'avez pas l'obligation de valider le DU en totalité, mais seulement la formation prescrite par la commission académique.
Cependant, au-delà de cette prescription, lors de cette année de formation, vous avez la possibilité de valider la totalité du DU (DU Enseignement 1er degré ou 2nd degré ou Encadrement Éducatif) ;
Contactez le service scolarité de l'Inspé pour plus d'informations concernant cette démarche.

Organisation hebdomadaire de la formation au cours de l'année scolaire

L'école et l'établissement : des lieux de formation
La formation initiale prévoit, en alternance avec les cours dispensés à l'Inspé, un stage en responsabilité à mi-temps dans la classe.

Ce moment où vous êtes face aux élèves vous permet de faire le lien entre les contenus enseignés à l'Inspé et les gestes professionnels et les modalités pédagogiques à mobiliser pour permettre aux élèves d'apprendre.

Votre participation à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'école ou de l'établissement et votre implication dans l'équipe contribuent à la construction de vos compétences professionnelles. Vous « vous nourrissez » de l'expérience des autres enseignants et de la réflexion collective.
Le directeur d'école ou le chef d'établissement qui doit veiller au meilleur accueil de chaque stagiaire et à son intégration optimale dans l'équipe est un interlocuteur de proximité privilégié pour vous.

Ressources à votre disposition durant votre année de formation à l'Inspé
Pour en savoir plus sur votre master 2 ou sur votre parcours adapté au sein d'un DU (notamment pour obtenir le tableau des interlocuteurs pédagogiques qui vous concernent), consultez les informations de rentrée de l'Inspé (en fonction de votre concours) à l'adresse suivante :
https://www.univ-reims.fr/inspe-rentree

<table>
<tr><th></th><th></th><th colspan="5">1er degré</th></tr>
<tr><th></th><th></th><th>Lundi</th><th>Mardi</th><th>Mercredi</th><th>Jeudi</th><th>Vendredi</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Master 2 MEEF
ou
DU enseignement</td><td>Matin</td><td colspan="2" rowspan="2">Formation : stage en responsabilité en école</td><td>Formation : stage en responsabilité en école / Formation à l'Inspé</td><td>Formation à l'Inspé : tronc commun</td><td rowspan="2">Formation à l'Inspé</td></tr>
<tr><td>Après-midi</td><td>Formation à l'Inspé</td><td>Formation à l'Inspé</td></tr>
<tr><td rowspan="2">DU PEDA</td><td>Matin</td><td colspan="2" rowspan="2">Formation à l'Inspé</td><td>Formation : stage en responsabilité en école / Formation à l'Inspé</td><td colspan="2" rowspan="2">Formation : stage en responsabilité en école</td></tr>
<tr><td>Après-midi</td><td>Formation à l'Inspé</td></tr>
</table>

Informations 2019/2020. En cas de modification pour l'année 2020/2021, les tableaux seront modifiés en conséquence.

		2nd degré et encadrement éducatif (CPE)					
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Master 2 MEEF DU enseignement DU TC DU SPSM	Matin	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation à l'Inspé		Formation à l'Inspé : tronc commun	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation : stage en responsabilité en établissement
	Après-midi				Formation : stage en responsabilité en établissement		
DU PEDA	Matin	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation à l'Inspé		Formation à l'Inspé	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation : stage en responsabilité en établissement
	Après-midi				Formation : stage en responsabilité en établissement		

Informations 2019/2020. En cas de modification pour l'année 2020/2021, les tableaux seront modifiés en conséquence.

		2nd degré / Parcours EPS uniquement					
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Master 2 MEEF ou DU enseignement	Matin	Formation à l'Inspé		Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation à l'Inspé : tronc commun	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation : stage en responsabilité en établissement
	Après-midi				Formation à l'Inspé		
DU PEDA	Matin	Formation à l'Inspé		Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation à l'Inspé	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation : stage en responsabilité en établissement
	Après-midi						

Informations 2019/2020. En cas de modification pour l'année 2020/2021, les tableaux seront modifiés en conséquence.

Mes contacts

Reims

Rectorat
03.26.05.69.69
1, rue Navier - 51082 Reims cedex
accueil@ac-reims.fr

Inspé
inspe-secretariat.reims@univ-reims.fr
Siège : 03.26.50.59.59
23, rue Clément Ader (ZI Farman)
51100 Reims
Centre de formation : 03.26.50.61.00
11, rue Gabriel Voisin - 51100 Reims

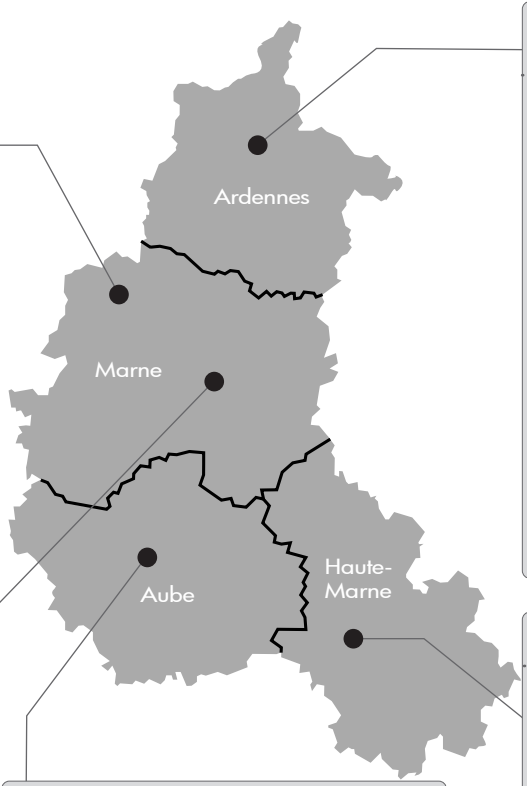

Charleville-Mézières

DSDEN 08
03.24.59.71.50
20, avenue François Mitterrand
CS 90101
08011 Charleville-Mézières cedex
dsden08@ac-reims.fr

Inspé centre de formation
03.24.33.37.40
5, avenue Pierre Mendès France
(zone Moulin Leblanc) - BP 70030
08005 Charleville-Mézières cedex
inspe-secretariat.charleville@univ-reims.fr

Châlons-en-Champagne

DSDEN 51
03.26.68.61.26
Cité administrative Tirlet
51036 Châlons-en-Champagne cedex
dsden51@ac-reims.fr

Inspé centre de formation
03.26.65.18.75
1, boulevard Victor Hugo
51037 Châlons-en-Champagne cedex
inspe-secretariat.chalons@univ-reims.fr

Troyes

DSDEN 10
03.25.76.22.22
30, rue Mitantier CS 10371
10025 Troyes cedex
dsden10@ac-reims.fr

Inspé centre de formation
03.25.82.01.34
6, avenue des Lombards - 10000 Troyes
inspe-secretariat.troyes@univ-reims.fr

Chaumont

DSDEN 52
03.25.30.51.51
21, boulevard Gambetta - BP 2070
52903 Chaumont - cedex 9
dsden52@ac-reims.fr

Inspé centre de formation
03.25.03.60.08
4, rue du 14 juillet - 52000 Chaumont
inspe-secretariat.chaumont@univ-reims.fr

Rectorat

Délégation académique à la formation des personnels (DAFOP)
ce.dafop@ac-reims.fr | 03.26.05.69.67

Délégation académique à la pédagogie (DAP)
ce.dap@ac-reims.fr | secrétariat : 03.26.05.68.29

Les inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés d'une circonscription du premier degré (IEN CCPD)
Ardennes | Aube | Marne | Haute-Marne

Les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)
ce.inspecteurs@ac-reims.fr
secrétariat : 03.26.05.68.21
> consulter la liste des IA-IPR de l'académie de Reims

Les inspecteurs de l'Éducation nationale des enseignements généraux et des enseignements techniques et professionnels (IEN ET/EG)
ce.inspecteurs@ac-reims.fr
secrétariat : 03.26.05.68.29
> consulter la liste des IEN ET/EG de l'académie de Reims

Délégation académique à la vie scolaire (DAVS)
ce.davs@ac-reims.fr |Secrétariat : 03.26.05.69.04

Ressources humaines

Coordonnées des chefs de division des personnels en département (DPE - premier degré)

- 08 | dp08@ac-reims.fr | 03.24.59.71.67
- 10 | drh10@ac-reims.fr | 03.25.76.22.53
- (suivi du dossier PES : Mme Duquesnoy)
- 51 | dp51@ac-reims.fr| 03.26.68.61.01
- 52 | ce.dirh52@ac-reims.fr | 03.25.30.51.40

Division des personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues
(DPE - second degré)
Pour obtenir un rendez-vous avec votre gestionnaire
03.26.05.69.16 ou 68.96
ce.drh@ac-reims.fr

DPE 1 | chaires supérieures, agrégés, certifiés, enseignants du 2nd degré affectés dans le supérieur
ce.dpe1@ac-reims.fr | 03.26.05.69.23
Biotechnologie | coordination ingénierie de formation | économie et gestion | esthétique | hôtellerie |informatique et gestion | lettres classiques | lettres modernes | mathématiques | physique appliquée |sciences économiques et sociales | sciences et vie de la terre | sciences physiques | STI | STMS | technologie

DPE 2 | agrégés, certifiés, PEGC
ce.dpe2@ac-reims.fr | 03.26.05.69.20
Allemand | anglais | arts appliqués | arts plastiques | documentation | éducation musicale | EPS | espagnol| histoire - géographie | italien | langues rares | philosophie

DPE 3 | ce.dpe3@ac-reims.fr | 03.26.05.20.26
PLP, CPE et psychologues de l'Éducation nationale

DPE 5 | enseignement privé - tous grades 2nd degré
ce.dpe5@ac-reims.fr | 03.26.05.69.29

Ma formation universitaire

Service scolarité centrale de l'Inspé :

- MASTER 1 (accueil téléphonique du lundi au vendredi 8h15-11h45/ 13h00-16h45) 03.26.50.59.51
  inspe-scol1@univ-reims.fr
- MASTER 2 (accueil téléphonique du lundi au vendredi 8h15-11h45/ 13h00-16h45) 03.26.50.59.55
  inspe-scol2@univ-reims.fr
- DU (accueil téléphonique du lundi au vendredi 8h15-11h45/ 13h00-16h45) 03.26.50.77.82 inspe-scol.du@univ-reims.fr

Coordination de la formation des PFS

Premier degré :

- 08 Antoine Perardelle :
  antoine.perardelle@ac-reims.fr | 03.24.59.71.60
- 10 Pascale Savoyini :
  pascale.savoyini@ac-reims.fr | 03.25.76.71.56
- 51 Bruno JEZIORSKI :
  bruno.jeziorski@ac-reims.fr | 03.26.69.07.60
- 52 Dominique Hennequin :
  dominique.hennequin1@ac-reims.fr | 03.25.30.51.07

Second degré :

- coordination de la formation des PFS :
  Aude Soler | pfs@ac-reims.fr | 03.26.05.69.67

Les centres d'information et d'orientation (CIO)

Il existe 10 centres d'information et d'orientation dans l'académie de Reims.

Cellule conseil et accompagnement des personnels

Contact : 03.26.05.20.76 | fax. : 03.26.05.68.46
Coordonnatrice, conseillère mobilité carrière Souade Bougy-Amara | 03.26.05.69.98
Correspondante académique handicap | Laurence Van-Kalck | 03.26.05.68.47

Aides et droits

L'aide aux transports pour les déplacements domicile-travail
Contacter le service gestionnaire :
ce.drh@ac-reims.fr
La prise en charge des frais dans le cadre d'une mission
Contacter le service gestionnaire : dafl2@ac-reims.fr

Prestations d'action sociale
pour transmettre votre dossier de demande de prestation sociale et pour toute question relative à la gestion de ce dossier de prestation : dafl2@ac-reims.fr ou 03.26.05.68.68 | 03.26.05.69.95

Prise en charge des frais dans le cadre d'une mission
Contactez le service gestionnaire : dafl2@ac-reims.fr

Service social des personnels

Pour rencontrer une assistante sociale des personnels > prendre rendez-vous par téléphone

- Ardennes | Annie Boron | 03.24.59.71.55
  aspersonnels08@ac-reims.fr
- Aube | Sonia Makhlouf | 03.25.76.22.34
  aspersonnels10@ac-reims.fr
- Marne (secteur Châlons-en-Champagne et sud du département) | Myriam Giardini 03.26.68.61.23 |
  aspersonnels51sud@ac-reims.fr
- Marne (secteur Reims et nord du département) Anne Dutrieux | 03.26.05.99.45
  aspersonnels51nord@ac-reims.fr
- Haute-Marne | Brigitte Andrique
  03.25.30.51.08 | aspersonnels52@ac-reims.fr

Environnement culturel et éducatif

Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC).
secrétariat : 03.26.05.68.37 | ce.ac@ac-reims.fr

Coordonnateurs départementaux

- DSDEN de la Marne : Céline Urbain pour le 2nd degré | Régine Gauthier pour le 1er degré 03.26.68.61.31
- DSDEN des Ardennes : Georges-André Vuaroqueau pour le 2nd degré | Stéphanie Medeau pour le 1er degré | 03.24.59.71.86
- DSDEN de l'Aube : Xavier Mary pour le 2nd degré | Stéphanie Gillis pour le 1er degré 03.25.76.71.63
- DSDEN de la Haute-Marne : Geneviève Fondeur | 03.25.30.51.05

Mes outils numériques

En cas de problème :

- connectez-vous dans l'intranet académique, puis sur le centre de service RUBIS
- ou, si vous avez perdu votre identifiant académique et/ou votre mot de passe, rendez-vous dans la rubrique personnel / assistance du site académique :

http://www.ac-reims.fr/cid76405/l-assistance.html

Partenaire

FCPE fédération des conseils de parents d'élèves

- académie de Reims, présidente fcpe.champagne-ardenne@laposte.net
- Ardennes | fcpe08@wanadoo.fr
- Aube | fcpe10@orange.fr
- Marne | fcpe.cdpe@wanadoo.fr
- Haute-Marne | fcpe52@laposte.net

PEEP fédération des parents d'élèves de l'enseignement public

- Ardennes | peep08@wanadoo.fr
- Aube | asso-peep.troyes@wanadoo.fr
- Marne | adpeep51@wanadoo.fr
- Haute-Marne | peep.chaumont.52@wanadoo.fr

Les associations agréées

- Liste académique des associations agréées

Mes notes

ACRONYMES

- AIP : Aide à l'installation des personnels
- ALSH : Lettres et Sciences humaines
- C2i2e : Certificat Informatique et Internet niveau 2
- CAPET : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique
- CBi : Carnet de Bord informatisé
- CESU : Chèque emploi service universel
- CIO : Centre d'Information et d'Orientation
- CIV-AIE : Aide à l'installation et à l'équipement
- CPE : Conseiller principal d'éducation
- CPIS : Connaissance des publics et des institutions scolaires
- DAAC : Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
- DAFOP : Délégation académique à la formation des personnels
- DAP : Délégation académique à la pédagogie
- DAVS : Délégation académique à la vie scolaire
- DPE : Division des personnels d'enseignement
- DSDEN : Directions des services départementaux de l'Éducation nationale
- DU : Diplôme universitaire
- ENT : Espace numérique de travail
- FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
- IA-IPR : Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
- IEN CCPD : Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de circonscription du premier degré
- IEN ET/EG : Inspecteur de l'Éducation nationale des enseignements généraux et des enseignements techniques et professionnels
- IFF : Indemnité forfaitaire de formation
- IGN : Institut géographique national
- INSEE : Institut national des statistiques et des études économiques
- INSPÉ : Institut supérieur du professorat et de l'éducation
- MEEF : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
- MGEN : Mutuelle générale de l'Éducation nationale
- NUMEN : Numéro d'identification éducation nationale
- PEDA : Pratiques d'Enseignement et Didactiques, Approfondissement
- PEEP : Association Parents d'Elèves de l'Enseignement Public
- PFS : Professeur fonctionnaire stagiaire
- PIAL : Pôle inclusif d'accompagnement localisé
- PLP : Professeur de lycée professionnel
- RAF : Responsable académique de formation
- REP : Réseau d'éducation prioritaire
- RH : Ressources humaines
- SEN : Systèmes électroniques numériques
- SESG : sciences économiques, sociales et de gestion
- SPS : Service de la prospective et des statistiques
- SPSM : Sections professionnelles et sections des métiers
- STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- STI : Sciences et technologies industrielles
- STMS : Sciences et Techniques Médico-Sociales
- TC : Tronc commun
- UFR : Unité de formation et de recherche
- URCA : Université Reims Champagne-Ardenne

© Rectorat de l'académie de Reims
Édition : juin 2020
Directrice de la publication : Agnès Walch Mension-Rigau
Conception : service communication et DAFOP
Photographies : rectorat de l'académie de Reims, fotolia, freepik

ACADÉMIE
DE REIMS

Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT DE

L'ACADÉMIE DE REIMS

1, rue navier Reims Cedex, 51082
téléphone : 03.26.05.69.69

Ouvert au public du lundi au
vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17 heures

Nous suivre :

twitter.com/academie_reims
facebook.com/academie.reims
instagram.com/academie.reims

www.ac-reims.fr